



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 Décembre 2021 Convocations du 04 Décembre 2021

Présents : M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT.

Empêchée : Mme Brigitte LIGNEY

Secrétaire : M. Christophe LE GAC

En préambule, M. le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil municipal que Mme Salomé CLERC a démissionné dudit Conseil. Membre de plusieurs commissions (Culture - cérémonie et actions sociales, bâtiments communaux et du Syndicat scolaire), Mme CLERC quitte le village et ne pourra plus assurer sa fonction. Les élus la remercient pour sa participation à la vie communale depuis 2020.

1. DELIBERATION : CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE – CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR

M. le 1^{er} adjoint rappelle :

- que la consultation dans le cadre de la MAPA (Marché A Procédure Adaptée ouvert) pour l'extension et rénovation de l'école / Création d'une chaufferie avec réseau de chaleur a été déposée le 13.10.2021 sur la plateforme achatpublic.com et que le marché est alloti en 14 lots.
- la date de la remise des offres était fixée au 17.11.2021 et l'ouverture de celles-ci s'est faite le même jour
- l'analyse des offres a été rendu le 25.11.2021 par le Cabinet d'architecte Dominique Reymond assisté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Syded.
- certains lots ont fait l'objet de demandes de précisions complémentaires et/ou de négociations
- les critères d'analyse étaient les suivants selon le règlement de Consultation : prix des prestations : 40% - valeur technique en fonction du mémoire technique : 60%.

Après la présentation de Mme Valérie EL NIESS, 3^{ème} adjointe, des analyses des offres reçues pour chaque lot, les membres du Conseil municipal, décident de retenir à l'unanimité, les entreprises les mieux-disantes au regard des critères retenus et autorisent le 1^{er} adjoint à signer pour le Maire empêché, les pièces du marché et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

Les entreprises retenues n'ayant pas été encore informées, la liste sera transmise dans le prochain compte rendu du Conseil municipal. Nous vous remercions de votre compréhension.

2. DELIBERATION : PRISE EN CHARG DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT PRIMITIF 2022

M. le 1^{er} adjoint rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et précise que jusqu'à l'adoption du budget jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, M. le 1^{er} adjoint propose d'inscrire au chapitre 21 du budget communal 166 094 € et 500 € au chapitre 21 du budget assainissement. Après l'exposé, le Conseil municipal autorise M. le 1^{er} adjoint à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2022.

3. PROJETS EN COURS

Plateau ralentisseur et aménagement de l'arrêt de bus

M. le 2^{ème} adjoint informe les élus que pour le projet du ralentisseur, la commune recevra :

- une subvention d'un montant de 34 916 €, soit 50% du coût HT, par le département, provenant du produit 2020 des amendes de police,
- une subvention de 8000 € par la région dans le cadre du programme Espace nouveaux ; Villages Innovants (ENVI)

Enfouissement des réseaux secs (bas du village – Clos de la vie)

Suite à différents contacts, M. le 2^{ème} adjoint informe les membres du Conseil que les travaux se poursuivront fin janvier.

SDA – Schéma directeur d'assainissement

Mme la 3^{ème} adjointe informe que les tests réalisés pour le SDA sont suspendus dans l'attente d'une nappe haute.

4. POINTS DIVERS

Employés communaux

- M. le 1^{er} adjoint fait un point quant au remplacement de M. Dominique PRETOT qui partira à la retraite le 01 mai 2022. Il rappelle que les personnes intéressées pouvaient candidater au poste d'agent technique polyvalent jusqu'au 26 novembre. Il informe que quelques candidats ont déjà été reçus et quelques autres le seront prochainement.
- Après une année comme adjoint technique stagiaire, M. le 1^{er} adjoint informe, qu'au regard du travail réalisé pour les deux communes et à leur grande satisfaction, M. Jérôme MYOTTE-DUQUET sera titularisé à partir du 01 janvier 2022.
- Au regard de leur engagement pour la commune en cette année particulière, et après discussion avec les deux autres adjoints, M. le 1^{er} adjoint informe qu'un Complément Indemnitaires Annuel (CIA) sera versé en fin d'année aux deux employés communaux ainsi qu'à la secrétaire de la Mairie.

Repas des Aînés

En raison du contexte sanitaire et à son plus grand regret, M. le 1^{er} adjoint rappelle que le repas des Aînés prévu le samedi 04 décembre a été annulé et informe que la commission fêtes et cérémonies et les membres du CCAS dont il les remercie, ont distribué :

- 58 bons d'un montant de 30€ au Aînés (1740€)
- 6 bons d'un montant de 60 € aux jeunes (360€)

- 3 bons d'un montant de 50€ aux employés communaux (150€)

Soit au total 2250€ de bons cadeaux.

Logement – 3 rue des Ecoles

M. le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil qu'il fera l'état des lieux du logement avec les anciens locataires le 14 décembre et qu'il remettra le même jour les clés à la nouvelle.

Déneigement – rappel

Le déneigement des voies communales est assuré par la commune et les voies relevant du domaine privé par les particuliers. Il est assuré en fonction de la hauteur de neige et des informations météo. Le passage du chasse neige sur une trop faible épaisseur de neige engendre la création de verglas et une usure prématurée de la lame de déneigement. Les rues doivent être libres à la circulation et doivent être accessibles à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa maison.

La commune demande :

- de ne pas déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale
- de ne pas placer les bacs à ordures ménagères à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement.

Enfin, il est aussi inutile de s'en prendre aux personnes assurant le déneigement. Toute réclamation doit être formulée en mairie, soit par écrit, par téléphone ou par courriel.

Inscription sur les listes électorales

2022 sera une année électorale. Alors, pensez à vous inscrire ! Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 04 mars 2022** pour l'élection présidentielle et jusqu'au 06 mai 2022 pour l'élection législative.

Permanence du 1^{er} adjoint

A partir du 05 janvier, le 1^{er} adjoint tiendra une permanence **tous les mercredis de 17h00 à 19h00** (au lieu du mardi) et les samedis sur rendez-vous au 06 78 32 35 07

Cérémonie des vœux

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SOUHAITE UNE BELLE ET HEUREUSE ANNEE 2022
AUX SAUTERELLES AINSI QU'A LEURS PROCHES

*Pour le donner en pêche
D. Cauhaumont
1^{er} adjoint*

